

Séance  
extraordinaire  
du 1<sup>er</sup> octobre  
2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU PREMIER (1<sup>er</sup>)  
JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX-MIL VINGT ET UN (2021) À COMPTER DE  
8 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-  
JOLI**

sont présents :

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance alors qu'un membre du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière y assiste.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

21.10.505

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.10.506

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**FINANCES**

3. Autorisation de versement d'un don.
4. Autorisation de signature d'une promesse d'achat entre la MRC de La Mitis et la Ville de Mont-Joli.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

5. Autorisation de signature dans le règlement de dossier de l'employé no 01-0048.
6. Autorisation de signature d'une entente de principe dans le cadre du règlement de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

**LOISIRS**

7. Acceptation du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et Hockey Bois BSL.

**TRAVAUX PUBLICS**

8. Autorisation d'octroi de mandat à la firme SNC Lavallin pour la préparation de plans et devis pour la reconstruction d'un émissaire d'égout pluvial de la rue D'Anjou.

## URBANISME

9. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1255, boulevard Gaboury.
10. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 15 septembre 2021 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
11. Affaires nouvelles.
12. Période de questions.
13. Clôture et levée de l'assemblée.

## FINANCES

21.10.507

### AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant:

| Organisme     | Objet                   | Don     |
|---------------|-------------------------|---------|
| Moisson Mitis | Campagne panier de Noël | 2 000\$ |

21.10.508

### AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROMESSE D'ACHAT ENTRE LA MRC DE LA MITIS ET LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la promesse d'achat entre la Ville et la MRC de La Mitis pour l'acquisition du bâtiment du 300, avenue du Sanatorium.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou madame Kathleen Bossé, greffière à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de vente qui sera préparé par le notaire au choix de la Ville pour l'acquisition de ce bâtiment suite à la période diligente.

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

21.10.509

### AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE RÈGLEMENT DE DOSSIER DE L'EMPLOYÉ NO 01-0048.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le règlement intervenu dans le dossier de l'employé no 01-0048.

21.10.510

### AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PRINCIPE INTERVENUE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI (CSN)

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville l'entente de principe intervenue dans le cadre du règlement de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

Par la même résolution, le conseil municipal autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines ainsi que le maire et monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le document final qui sera approuvé par les deux parties.

## LOISIRS

21.10.511

### **ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET HOCKEY BOIS BSL**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et Hockey Bois BSL pour la saison 2021-2022. Par la même résolution, le conseil autorise madame Josée Lévesque, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ledit protocole.

## TRAVAUX PUBLICS

21.10.512

### **AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT À LA FIRME SNC LAVALLIN POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR LE RECONSTRUCTION D'UN ÉMISSAIRE D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA RUE D'ANJOU**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à la firme SNC Lavallin pour la préparation des plans et devis pour la reconstruction d'un émissaire d'égout pluvial de la rue D'Anjou et ce, au montant maximal de 78 360\$ plus les taxes.

## URBANISME

21.10.513

### **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1255, BOULEVARD GABOURY**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure visant la construction d'un étage supplémentaire et installation de portes-fenêtres en façade de l'immeuble. Le déplacement d'un bâtiment déjà en place sur le terrain au fond de celui-ci afin d'en faire un bâtiment accessoire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment accessoire est déjà construit sur un terrain de grande dimension;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande que le modèle de portes-fenêtres comporte une moulure de 14 pouces à la base de celles-ci afin qu'elles ressemblent à des portes-jardins;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 16 septembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le 1255, boulevard Gaboury avec les conditions inscrites à la présente résolution.

21.10.514

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 15 septembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 15 septembre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une demande de dérogation mineure
- Une demande de PIIA.

**21.10.515            AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucune affaire nouvelle.*

**21.10.516            PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**21.10.517            CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 40, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Joël Harrisson  
Greffier adjoint